

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D25031CCAS
Séance du 18 décembre 2025 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-cinq à 18h30

Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 09/12/2025

Présents :

Date d'Affichage
Le 09/12/2025

Membres élus : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 29/12/2025

Membres nommés : Michèle CARAMEL, Christiane FOULQUIER, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 11	Vote pour : 11
Votants : 11	Vote contre : 0

Absents excusés :

Absent : Michel CUPOLI, Anne-Laure GRILLOT

Secrétaire : Marie-Thérèse FRAYSSINET

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 9 octobre 2025,

Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après annexé.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 18 décembre 2025

**Le Président,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse FRAYSSINET**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.

Procès-Verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du jeudi 9 octobre 2025 à 18h30 à la mairie du Séquestre

Présents :

Membres élus : Agnès BRU Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie Thérèse FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Christiane Foulquier, Michèle CARMEL, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Anne-Laure GRILLOT, Boualem MEGUENNI

Absent excusé : Gérard POUJADE Maire Président du CCAS,

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité

2. Décision Modificative

Lors du conseil d'administration du 26 juin il a été décidé d'admettre en non-valeur un titre de recette d'un montant de 76,95 €. Afin de procéder aux écritures budgétaires nécessaires à la régulation de cette opération, il convient d'alimenter l'article budgétaire 6541. A cet effet le conseil décide d'effectuer les virements de crédits suivant au chapitre 65 du budget :

- Diminution de 100 € sur l'article 65133
- Augmentation de 100 € sur l'article 6541

3. Aides aux particuliers

a. Aides en urgences depuis le dernier conseil

Bon alimentaire : 150 € le 2 juillet 2025 + 100 € le 16 aout 2025 – cette personne a retrouvé un emploi à compter du 15 août 2025

Bon alimentaire : 200 € le 21 juillet pour une personne seule se retrouvant sans revenu et en attente du RSA

Bon alimentaire : 200 € le 22 juillet pour une famille en difficulté liée au handicap de deux enfants

b. Demandes d'aides

Situation 1 : Le conseil décide d'apporter une aide au règlement d'une facture d'eau d'un montant 116,39 € et une aide au règlement de la facture EDF d'un montant de 72,76 €. Cette personne vit avec 200 €, en attente du RSA

Situation 2 : Le conseil décide d'aider une famille au règlement de la cantine jusqu'en décembre 2025. Le montant de l'aide est de 2,43 € par repas la dépense est estimée à 266,20€

Situation 3 : Le conseil décide d'apporter une aide d'un montant de 420 € pour l'obtention du permis de conduire

Situation 4 : Le conseil décide d'apporter une aide d'un montant de 85 € correspondant au règlement du contrôle technique d'un véhicule.

c. Point d'étape sur l'aide au transport

4. Repas de Noël des Seniors

a. Choix du traiteur et du menu

Le conseil d'administration choisit le traiteur Viaule pour l'organisation du repas de Noel des seniors et fait le choix du menu à 31 €

b. Tarif du repas pour les accompagnants

Le conseil d'administration décide de la gratuité du repas de Noel pour les séquestrois âgés de 66 ans et plus. Le prix du repas est fixé à 31 € pour les conjoints séquestrois n'ayant pas

66 ans. Le prix du repas est fixé à 31 € pour les aidants. Les personnes ne résidant pas sur la commune ne seront pas admises par faute de place sauf si elles sont aidantes.

c. Choix de l'animation

Les jeunes de l'association Espace Jeunesse seront présents pour le service, l'association Vita Détente animera l'après-midi

d. Colis de Noël pour les seniors ne pouvant pas se déplacer

Il sera offert aux personnes isolées ne pouvant pas se déplacer, un colis d'une valeur comprise entre 16 et 22 €. Ce colis sera confectionné par la pharmacie du Séquestre.

5. Questions diverses

Unis-Cité : Le partenariat du CCAS avec Unis Cité s'arrête puisque l'antenne d'Albi a cessé son activité. Ce partenariat d'un montant de 2300 € servait à mettre en place l'action solidarité seniors avec les jeunes volontaires en service civique. Une solution a été trouvée pour Mme E., l'association Les Petits Frères des Pauvres lui rendra visite toutes les semaines.

Cantine à 1 euro : En bénéficiant, les familles dont le QF ne dépasse pas 900. Même à 1 € certaines familles ont des dettes de cantine. Des dettes sont constatées également suite à des séparations, ou un des parents se retrouve habiter hors commune. Ces familles sont contactées afin de trouver une solution. Le conseil propose un échange avec la trésorerie municipale afin de pouvoir prélever les impayés sur salaire ou prestations CAF.

Atelier Sophro et Mouvements

L'atelier a démarré le 3 octobre. 14 personnes inscrites, il existe une liste d'attente. La majorité des participantes sont des séquestroises.

Média bus

Un véhicule de La médiathèque de l'agglomération stationnera sur la place les mercredis de 16h à 18h à compter du 19 novembre

Intervention à l'école :

Sophie ESCORISA GRIMAUD et son conjoint interviendront à l'école à l'occasion de la semaine du handicap

Question : Les membres du conseil d'administration remarquent que Michel CUPOLI, membre élu, n'a assisté à aucun conseil d'administration et en demandent la raison. Réponse : Il a été nommé suite à la démission de Céline TAFELSKI, ce n'était pas son choix.

La séance est levée à 19h48

Le Président,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse FRAYSSINET

